

Développement social

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada:

Qu'Il Plaise à Votre Excellence

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, J'interviens aujourd'hui pour soutenir la motion du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien). Si elle était adoptée, cette motion permettrait de créer un nouveau petit secrétariat destiné à coordonner la politique sociale de notre pays. Ce nouvel organisme sera appelé Département d'État chargé du Développement social.

Je voudrais profiter de l'occasion pour expliquer à la Chambre pourquoi il est essentiel, à mon avis, de créer ce nouvel organisme si nous voulons rendre la politique sociale du gouvernement fédéral plus efficace et moins coûteuse et en resserrer le contrôle.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le député de Rosedale (M. Crombie) a dit aujourd'hui. J'ai surtout été envoûté par la nostalgie dont son discours était imprégné, celle des années 1960, et par ses cogitations, si on peut dire, sur ce qui se passait au Canada il y a quelque 20 ans. Il a dit en substance qu'il ne fallait pas procéder à des changements pour le simple plaisir, mais plutôt dans le but de changer la société en lui redonnant foi en la famille et en transformant le milieu du travail. Personnellement, je trouve que cela tient assez de l'idéologie, mais je pense que ce sont tous des idéaux réalisables et que nous tenons tous à réaliser dans un avenir qui n'est pas si lointain.

Le gouvernement aussi projette des changements et non pour le simple plaisir, mais pour instaurer un ordre meilleur pour tous les Canadiens. Le député de Rosedale a également dit qu'il nous fallait une politique économique et sociale. Je lui ferai remarquer que j'ai été membre du conseil de planification sociale du Toronto métropolitain pendant quatorze années consécutives et que j'ai consacré énormément de temps à la poursuite de cet objectif. Je crois donc qu'il nous faut réunir les aspects pratique et théorique et qu'il n'est pas seulement question de politique économique et sociale, mais de politique publique; le problème touche tout le monde et la solution doit profiter à tout le monde.

Le député a dit aussi qu'il existait de considérables disparités. Je lui rétorque qu'elles auraient été encore plus accentuées n'eût été de certains des programmes que nous avons mis en place de 1960 à 1980. Je pense par exemple au programme de transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Si nous n'avions pas pris cette mesure, je me demande bien ce que seraient devenues les provinces.

Le député a parlé des coopératives. Je tiens à lui signaler que le premier projet de logements coopératifs a été réalisé à Etobicoke, dans le comté où j'habite, qui est situé dans ma circonscription d'Etobicoke-Lakeshore. Ce sont les premiers logements de ce genre qui ont été subventionnés par le biais de la mesure législative qui avait été proposée par les libéraux durant l'avant-dernière législature. Malheureusement, le gouvernement précédent n'a rien fait durant son bref règne. Je ne

le critique pas pour autant. Je pense qu'il aurait voulu faire davantage. Tout ce que je voulais dire au député, c'est que, moi aussi, je m'intéresse à cette prise de conscience sociale au niveau des logements coopératifs et je suis très heureux que les premiers logements de ce genre se trouvent dans ma circonscription.

Le député a parlé par ailleurs de pouvoir et d'influence. L'un ne va pas sans l'autre. Depuis bien longtemps, le gouvernement fédéral donne de l'argent aux provinces sous forme de paiements de transfert. Nous avons le pouvoir de leur donner de l'argent, mais nous n'avons pas beaucoup d'influence quand il s'agit de vérifier comment elles mettent les programmes en œuvre une fois qu'elle ont reçu cet argent. Il faudra peut-être remédier à cette lacune. C'est une bonne idée d'avoir soulevé le problème à la Chambre aujourd'hui. Il faudra y songer quand il sera question des paiements de transfert qui doivent être faits aux provinces. Nous pouvons certes tirer des leçons du passé et tenter de prévoir l'avenir. Là-dessus, je suis d'accord avec lui dans une certaine mesure.

Toutefois, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a quelque peu déçu par un pessimisme qui n'est pas habituel chez lui. Je pensais qu'il aurait perçu ce nouvel organisme, cette nouvelle responsabilité, comme un moyen de coordonner des efforts qui, jusqu'ici, étaient plutôt éparpillés. Il me semble que c'est un pas dans la bonne direction. Il a parlé des vieillards, des anciens combattants, des mères et ainsi de suite. Je ne pense pas qu'il faudrait un ministère distinct pour chacun de ces groupes, mais il y a certainement lieu d'instaurer un processus de coordination. Il me semble que le nouvel organisme que nous proposons de créer, le département d'État chargé du développement social, est un pas dans la bonne direction qui, loin de ralentir les choses, permettra au contraire de les accélérer. Il n'y aura pas de réductions, mais peut-être des économies. Il y aura coordination et je crois que ce sera à l'avantage de tous les Canadiens.

A mon avis, le nouveau département aura le souci de la responsabilité, et nous avons à la Chambre la responsabilité de surveiller la façon dont nos ministères dépensent l'argent. Si nous n'arrivons pas à rendre les hauts fonctionnaires des ministères conscients de leurs responsabilités pour ce qui est de dépenser l'argent, nous, en tant que parlementaires et députés comptables aux contribuables, devons nous soucier de la façon dont les ministères et nous-mêmes le dépensons.

M. Knowles: Que fait donc le Conseil du Trésor maintenant?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je ne suis pas si sûr qu'il fonctionne comme il le devrait, mais je crois savoir que c'est la raison d'être de ce département.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Le député de Winnipeg-Nord-Centre a même proposé que le gouvernement crée un ministère des citoyens âgés. Sans doute cela alourdirait-il encore l'appareil bureaucratique. Croyez moi, je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut encore augmenter l'appareil bureaucratique pour le plaisir de l'alourdir, car il est déjà bien assez lourd. Cependant, si nous pouvons arriver à exercer une certaine influence sur la planification, l'élaboration et la réalisation des programmes, j'estime que c'est un pas dans la bonne voie. J'entends appuyer cette motion, mais j'entends également